



COMMUNE DE PRÉVONLOUP

Municipalité

Préavis n° 03-2016
au Conseil général

Transformation du « Bureau de Poste » en local commercial

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Poste Suisse a fermé définitivement le bureau de poste de Prévonloup en février de cette année, le local est donc libre, il nécessite des travaux de remise en état importants afin qu'il puisse à nouveau générer des revenus, il n'est pas utilisable en l'état.

2. Description du projet

Le local présente de gros défauts acoustiques, une utilisation en studio n'est pas possible, dormir dans ce local en cas d'utilisation de la salle communale n'est pas concevable, les bruits sont très importants à cause de la conception du bâtiment (dalle légère).

Le local resterait donc un local commercial utilisé en journée, nous avons d'ores et déjà une demande de location pour un bail commercial de 5 ans.

Les travaux prévus :

- Suppression de la porte blindée et des cases postales
- Démontage du guichet et des murs de séparation
- Changement des anciennes fenêtres et ajout d'une fenêtre à la place des blocs en verre du côté de la place de parc
- Isolation intérieure des murs côté route et place de parc
- Crépi de finition sur les murs et peinture du plafond
- Revêtement de sol
- Réorganisation complète de l'électricité et nouveaux luminaires

3. Coût

- Maçonnerie : Fr. 6'000.- TTC
- Fenêtres : Fr. 2'000.- TTC
- Isolation et peinture : Fr. 11'500.00 TTC
- Revêtement de sol : Fr. 3'500.00 TTC
- Electricité et luminaires : Fr. 5'000.00 TTC
- Divers et imprévus : Fr. 2'000.00 TTC

Total : Fr. 30'000.00 TTC

Le prix de location est fixé à Fr. 500.- + charges, il faut donc 5 ans de location pour amortir les travaux.

La Municipalité vous remercie à l'avance de cette approbation et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Prévonloup,

- Vu le préavis municipal N° 03-2016,
- Oûi le rapport de la commission ad-hoc,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- D'autoriser la Municipalité à transformer le bureau de poste en local commercial
- De lui accorder pour cela un crédit de Fr. 30'000.00.-
- De financer ce montant par la trésorerie courante
- D'amortir cet investissement immédiatement

Le municipal responsable : Alain Michel

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 04 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Alain Michel



La secrétaire :



Isabelle Christinet